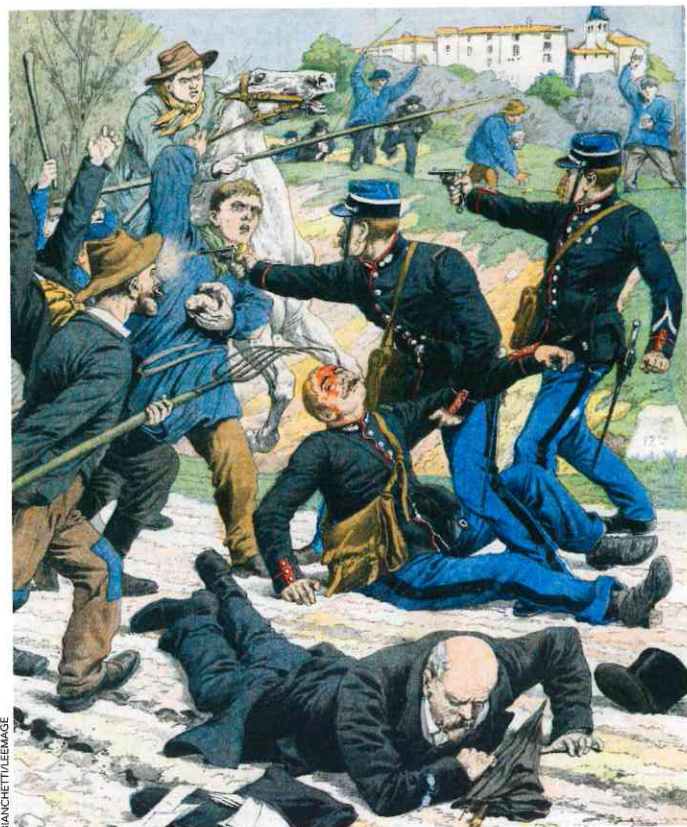


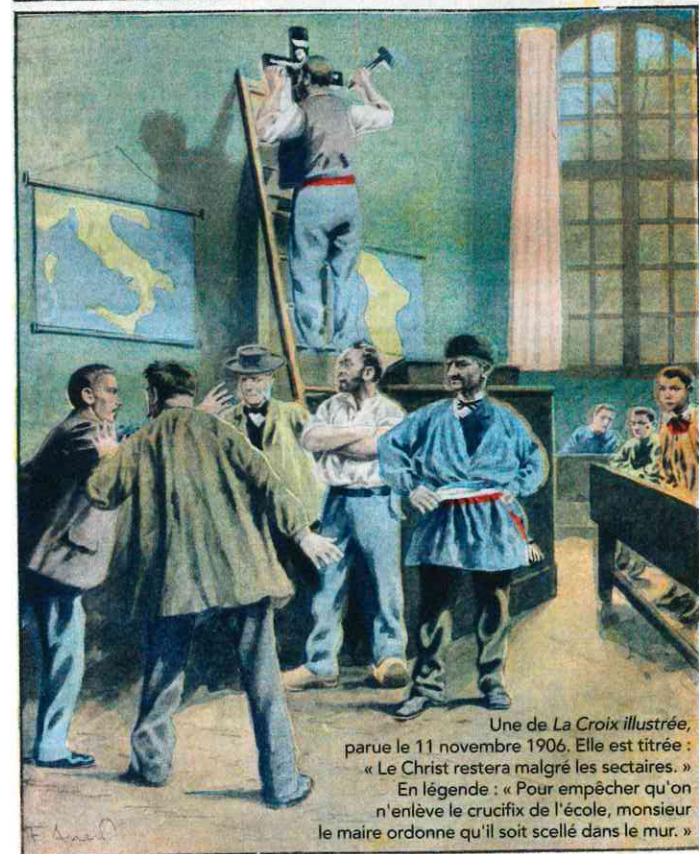
LOI DE 1905

LA GUERRE LAÏQUE ENFLAMME LA PRESSE

La promulgation au *Journal officiel* du 11 décembre 1905 de la loi instaurant la séparation de l'Église et de l'État est l'aboutissement d'un affrontement avec un cléricisme dont on a aujourd'hui du mal à imaginer la puissance, mais aussi de débats au sein même des partisans de la laïcité. Ces controverses rempliront bien sûr l'enceinte parlementaire, mais aussi les colonnes de la presse écrite. Florilèges. **PAR YVES DAUDU**



Mars 1906: en une du *Petit Journal illustré*, les combats entre villageois et autorités en Haute-Loire, après la loi de séparation entre l'Église et l'État.



Une de *La Croix illustrée*, parue le 11 novembre 1906. Elle est titrée : « Le Christ restera malgré les sectaires. » En légende : « Pour empêcher qu'on n'enlève le crucifix de l'école, monsieur le maire ordonne qu'il soit scellé dans le mur. »

Après la victoire de la gauche républicaine aux élections de 1902, Émile Combes accède à la présidence du Conseil. Profondément anticlérical, il n'en défend pas moins le maintien du Concordat pour deux raisons très pragmatiques. Il pense d'une part que « le moment n'est pas venu. (...) Un peuple, proclame-t-il devant l'Assemblée, n'a pas été nourri en vain, pendant une longue série de siècles, d'idées religieuses, pour qu'on puisse se flatter d'y substituer en un jour, par un vote de la majorité, d'autres idées (...). D'autre part, il voit dans le Concordat le moyen le plus efficace pour contrôler l'Église. Concordat ou séparation, la question divise les républicains, pourtant tous fidèles à la fameuse formule de Gambetta : « Le cléricisme, voilà l'ennemi. » Dans un de ses nombreux articles dans *La Dépêche de Toulouse*, Alphonse Aulard, historien et personnage important du radical-socialisme, met en scène ce débat au travers de la querelle entre (son) ami Tant-Mieux et (son) ami Tant-Pis. « Tant-Pis s'échauffe. Il se déclare partisan du Concordat. Je vois bien, dit-il, ce que nous perdrons à dénoncer le Concordat; je ne vois pas ce que nous y garderions. — Et que perdrons-nous ? dit Tant-Mieux. — Ce que nous perdrons ? dit Tant-Pis. Nous perdrons le seul moyen que nous avons de mater l'Église. — Comment cela ? Quels moyens ? — Mais d'abord, nous tenons l'Église par l'argent.

— Est-ce que nous la tenons ou est-ce elle qui nous tient ? Nous ne tenons pas le clergé par le budget des cultes ; c'est le clergé qui nous tient par ce budget ; je veux dire qu'il tient ainsi la République en échec, qu'il en combat l'esprit et les principes par les œuvres antirépublicaines, antilaïques, qu'à l'aide de ce budget, il organise. »

Dès l'automne 1902, plusieurs propositions de loi de séparation sont cependant déposées par des députés socialistes mais, peu élaborées, elles se résument à demander la suppression du budget des cultes et de l'ambassade de France au Vatican.

Un projet de loi émerge de par sa consistance et servira d'ailleurs de base à l'élaboration de la future loi. Il est porté par Francis de Pressensé, député socialiste, ancien dreyfusard et futur président de la Ligue des droits de l'homme. Rejetant le Concordat comme « une dérogation flagrante au principe de la neutralité et de la laïcité de l'État et une atteinte à la liberté de conscience », il regrette qu'« à chaque élection générale, les candidats renouvellent la promesse de réaliser enfin la grande réforme de la séparation et (que) chaque législature se termine sans qu'on ait osé ». Mais l'affaire Dreyfus, où le goupillon n'a eu de cesse de soutenir le sabre dans une surenchère d'antisémitisme, a laissé des traces. Et l'intransigeance bornée du nouveau pape, multipliant les incidents diplomatiques, va accélérer le mouvement.

Une révolution satanique !

Après bien des attermoiements, le 18 juin 1903 est constituée une commission parlementaire chargée d'élaborer un projet de loi de séparation. Si les débats en son sein furent relativement apaisés, il n'en fut pas vraiment de même lors de la présentation du projet de loi en séance plénière. « Destruction de l'Église » pour l'un, « persécution religieuse » pour l'autre, sans oublier « l'église garrottée dans l'État tyranique » ou encore « l'œuvre de haine raisonnée et d'hostilité voulue » : dès le début du débat parlementaire en mars 1905, les députés de droite, catholiques et souvent monarchistes, n'ont eu de cesse de dénoncer cette « révolution satanique ».

Ancien monarchiste, le député Georges Berry s'insurge contre une loi qui va « priver les humbles, les modestes, ceux qui ont tant de peine à traverser les difficultés de la vie, des secours de la religion qui aidaient à supporter leurs peines et leurs misères ». Il se lance même dans une défense des services publics dont, à son sens, la religion fait partie : « Je sais bien qu'on a l'habitude de dire : "Que ceux qui veulent le service du culte le payent !" (...) Combien de services publics entretenez-vous qui ne servent qu'à une faible partie des Français et qui surtout, ne profitent à aucun des humbles dont je parlais ?

Vous entretenez des théâtres, vous subventionnez l'Opéra : est-ce que les paysans de l'Ouest, de la Bretagne, de la Vendée profitent de ces subventions ? »

Auteur d'une proposition de loi visant à interdire l'enseignement aux francs-maçons, le dominicain Hippolyte Gayraud, député du Finistère, s'exclame : « Au-dessus des lois que vous pouvez faire, il y a le droit de Dieu (...) Sur ce point nous ne transigeons jamais. » Et n'hésite pas à se faire menaçant : « Nous avons des siècles pour prendre nos revanches et l'histoire nous apprend qu'elles viennent toujours. » Menaces réitérées par bien des parlementaires comme Denys Cochin, député de la droite catholique : « Voulez-vous courir cette aventure si grande de jeter le trouble dans toutes les communes, ne prévoyez-vous pas les violences, les expulsions ? Il faudra bien en arriver à un jour ou l'autre, car un tel bouleversement ne saurait être accepté de bonne volonté et tranquillement. »

Un autre député, aristocrate de vieille souche, catholique antidreyfusard de conclure : « Ce que le gouvernement nous propose, il convient de le dire hautement afin que tout le pays l'entende, c'est un projet de destruction de l'Église par l'État ».

Mais le projet de séparation n'est pas dénoncé uniquement par la droite catholique, le plus souvent monarchiste et antidreyfusard ; il est aussi rejeté par un groupe de députés d'extrême gauche qui multiplie les amendements pour durcir la loi, comme l'interdiction du port de la soutane dans l'espace public, la confiscation des lieux de culte.

Un de ces principaux porte-parole, Maurice Allard, affirme que « ce projet dit libéral n'est en somme qu'un nouveau régime de privilège que l'on nous demande d'instituer en faveur de l'Église. (...) Je ne vous dissimule pas que tout mon contre-projet tend à ce que la religion devienne anormale et à ce que l'arreligion devienne la chose normale. Je ne vous cache pas que mon projet est de déchristianiser le pays. (...) Le christianisme est un outrage à la raison, un outrage à la nature ». Et Édouard Vaillant de conclure : « Tant que l'Église n'aura pas entièrement disparu, tant que la laïcisation de la société ne sera pas faite, notre tâche ne sera pas achevée ».

Ces diatribes antireligieuses seront d'ailleurs fort utiles à Aristide Briand, maître d'œuvre du projet de loi, pour convaincre les hésitants que son projet de loi est « très équitable, c'est-à-dire sachant concilier les droits et les intérêts

« CE QUE LE GOUVERNEMENT NOUS PROPOSE, C'EST UN PROJET DE DESTRUCTION DE L'ÉGLISE PAR L'ÉTAT. »



Caricature parue dans le journal satirique *L'Indiscret*. De gauche à droite : GEORGES BERRY, DENYS COCHIN et FRANCIS DE PRESSENSÉ. En légende : « Nous qui cherchons toujours à entraîner notre parti, nous aurions besoin que ce soit notre parti qui nous entraîne ! »

de l'État avec le souci de la liberté de conscience ». Et, au lendemain de l'adoption de la loi, il se dit convaincu que son application « sera la démonstration par le fait que la séparation respecte toutes les croyances, n'entrave aucun culte et garantit à tous la liberté ». Il assumera sa politique « de compromis » (il n'hésitera pas à utiliser le mot), répondant aux plus virulents : « Vous voulez faire une loi qui soit braquée sur l'Église comme un revolver ? Ah ! Vous serez bien avancés quand vous aurez fait cela ! Et si l'Église ne l'accepte pas, cette loi ? Si elle entre en révolte contre elle ? Si dans toutes les paroisses, elle peut, avec une apparence de raison, justifier cette révolte, si elle

l'anniversaire de la Commune de Paris, où la ville « tomba aux mains des incendiaires et des assassins ».

Après avoir été, avec *La Croix*, un des plus virulents opposants au projet de séparation, au lendemain du vote, *Le Figaro*, tout en dénonçant « la hâte des fanatiques », « ces politiciens qui ne voient pas au-delà de l'anticléricalisme », reconnaît que « la loi est à peu près acceptable ». Le tout à la une, dans un article à l'étrange signature : « Un catholique ».

Au lendemain du vote de la loi par la Chambre des députés, même *Le Temps*, quotidien républicain conservateur, prototype du « journal de référence », se fera polémique sur le sujet : « Trois cents petits Napoléon ont effrité, sapé puis renversé l'œuvre de l'autre. Mais ce fut également un acte de volonté dictatoriale. Et le vote de la séparation de l'Église et de l'État reste un coup de force parlementaire. »

En revanche, *Le Siècle*, quotidien de la bourgeoisie libérale, rend un vibrant hommage à Aristide Briand et Jean Jaurès : le vote de la loi de séparation « marque l'avènement des socialistes au rang de parti politique organisé et puissant parce que modéré. C'est en grande partie à Jaurès et à Briand qu'on doit la séparation. Ils l'ont rendue possible à force de modération et d'esprit politique ».

Peuple athée sans idéal

Le Petit Journal, un des plus gros tirages de la presse populaire de l'époque, se gardant prudemment de tout commentaire, se contente de relater la séance du vote en ces termes : « Nombre d'orateurs sont venus à la tribune expliquer leurs votes. Pendant que les représentants des partis avancés déclaraient que la loi nouvelle leur paraissait « laisser au clergé encore trop de puissance et de liberté », les députés des partis modérés ont protesté énergiquement contre des dispositions qui renferment, estiment-ils, « une menace contre les associations culturelles ». *Le Petit Parisien*, autre grand titre de la presse populaire, se contente d'un court papier qui regrette certes le Concordat, qui « impliquait d'incessantes concessions réciproques » mais reconnaît néanmoins que « le respect pour les croyances des fidèles et pour l'exercice de leurs cérémonies enlève à la séparation tout caractère de persécution ».

Dans *L'Humanité*, comme à la tribune du Parlement, Jean Jaurès sera le plus solide soutien d'Aristide Briand, dont il loue « l'admirable discours » lors de la présentation du projet de loi. Cette dernière, affirme-t-il, sera « assez libérale, assez soucieuse de ménager tous les droits et même toutes les habitudes pour que les plus inquiets de liberté puissent la voter sans modification notable ». Dans *L'Humanité*, Jean Jaurès consacra autant d'éditoriaux à la Révolution qui secoue la Russie depuis février de cette année 1905. Il sera d'ailleurs le seul à utiliser le terme. Ailleurs dans la presse, on parle des « troubles » ou des « événements de Russie ». La lecture de *L'Humanité* fait bien sentir que les socialistes veulent en finir au plus vite avec cette loi, néanmoins essentielle à leurs yeux, pour passer celle sur les retraites, qu'ils appellent tout autant de leurs vœux.

« Quand on jette un coup d'œil d'ensemble sur le passé, on voit que la France a grandi seulement lorsqu'elle a cherché à grandir le catholicisme dans le monde, et qu'elle ne peut y garder son rang qu'en restant, vis-à-vis de l'étranger, la première puissance catholique », c'est en ces termes que *Le Gaulois*, quotidien monarchiste et antidreyfusard, prisé de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, avait accueilli le projet de loi de séparation en mars 1905. Au lendemain du vote de la loi, le 3 juillet 1905, *Le Gaulois* conclut : « Le vote a eu lieu à minuit, l'heure de tous les crimes. » ■



Illustration représentant ÉMILE COMBES parue dans *Le Pèlerin*, le 3 décembre 1905, et titrée : « La déconvenue du petit père ». En légende : « Quelle veste ! Moi qui espérais, avec ma loi de séparation, au moins les séparer un peu entre eux, j'ai fait tout le contraire : les voilà plus unis que jamais, et ils osent le proclamer ! »

parvient ainsi à déchaîner des colères contre la République, que direz-vous ? Que ferez-vous ? »

La presse se fait bien sûr l'écho de ces joutes parlementaires et alimente les polémiques dans un climat de guerre civile verbale. *La Croix* sera en première ligne pour dénoncer cette « persécution religieuse », le « bloc maçonnique, cette masse stupide et aveugle que la haine seule peut mettre en branle pour écraser et détruire ». Jour après jour, d'éditoriaux en tribunes, *La Croix* dénonce cette loi qui va faire de la France « un monstre dans l'harmonie universelle des nations, le seul peuple athée, matérialiste, sans idéal, collé à son sol maudit où croîtront et se multiplieront plus vite encore les germes de décadence, de stérilité et de mort ». Durant le débat parlementaire, *La Croix* n'oubliera pas, le 20 mars, de rappeler